

Mantes-la-Jolie, le 18 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Trois opérations de l'EPAMSA engagées dans la Labellisation EcoQuartier

Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a annoncé ce jour les projets urbains sélectionnés pour obtenir le label « EcoQuartier ». L'EPAMSA se félicite de compter trois de ses opérations retenues à l'étape 2 du processus « engagé dans la labellisation » : Cœur de ville à Bonnières-sur-Seine, la Boucle de Chanteloup et le Val Fourré à Mantès-la-Jolie.

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, pilotée par l'EPAMSA, l'établissement développe des opérations d'aménagement durable ambitieuses :

- en proposant des logements diversifiés (accession, locatif social, à loyers modérés) et des espaces publics de qualité qui s'intègrent à l'environnement existant, ainsi que des opérations connectées aux transports,
- en luttant contre l'étalement urbain notamment par des programmes de valorisation de friches industrielles et par une densification des zones urbaines,
- en privilégiant des solutions respectueuses de l'environnement (traitement naturel des eaux de pluies, réseau de chaleur biomasse, ensoleillement naturel maximal des façades pour limiter la consommation énergétique...),
- en créant de quartiers mixant activités et logements, ou encore en imposant les clauses sociales dans les marchés publics.

Ses exigences ont permis à l'EPAMSA d'inscrire trois de ses opérations engagées dans la labellisation EcoQuartier dont une en renouvellement urbain.

Cœur de ville à Bonnières-sur-Seine

La vocation de l'opération est de restructurer le centre ville en diversifiant l'offre de logements et de commerces et en hiérarchisant les espaces publics afin de donner la priorité au piéton. L'enjeu majeur est de lutter contre l'étalement urbain sous forme de lotissements, mais aussi contre celui, largement présent dans ce territoire, des zones d'activités peu denses et des zones de commerces de périphérie.

- La surface de plancher totale de l'ÉcoQuartier est de 19 000m² pour environ 260 logements, 78 % de logements libres et 22 % de logements sociaux, sur 4.4ha.
- La concertation réalisée est allée au-delà des obligations inscrites dans la délibération en ajoutant aux réunions publiques, quatre ateliers de travail qui ont permis à tous les participants de s'exprimer et d'échanger (deux ateliers thématiques, un atelier avec les enfants et les jeunes et un atelier avec les commerçants et les entreprises ainsi qu'un site internet permettant de contribuer au projet).



Atelier Marniquet

- La question de la mobilité est au cœur du projet de redynamisation du centre bourg et va consister à :
 - requalifier et recalibrer la voie départementale avec l'instauration d'une zone 30 pour favoriser les déplacements vélos dans les rues.

- réviser la politique en termes de stationnement avec l'implantation d'un parking public souterrain commun au centre-ville, destinée à l'ensemble des futurs résidents et des usagers actuels de la ville.

Le Val Fourré à Mantes-la-Jolie



Depuis 1996 et la création de l'EPAMSA en charge du renouvellement, on compte une centaine d'opérations de démolition, construction, aménagement d'espace public, création d'équipements, accélérant ainsi le processus de transformation du Val Fourré. Les travaux sont achevés dans cinq quartiers (Médecins Sud, Explorateurs, Ecrivains, Garennes et Inventeurs), en cours dans le quartier des Peintres Médecins soit 6 quartiers sur les 12 représentant 81 hectares sur 135 (60%) et 3 354 logements sur les 5 890 (56%).

Outre l'inscription du Val Fourré dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de l'ANRU, l'enjeu est maintenant une intégration totale dans le fonctionnement de l'agglomération et une attractivité retrouvée portée par une exigence en matière de développement durable dans ses 3 piliers économique, social et environnemental.

Les objectifs poursuivis sont :

- une amélioration sans précédent de l'attractivité du Val Fourré, grâce à l'arrivée du RER Eole en 2022 reliant Paris-Saint Lazare à Mantes-la-Jolie par La Défense, qui permettra la création d'un véritable pôle gare et du TCSP du Mantois, une nouvelle offre de transport en commun à haut niveau de services, desservant le Val Fourré et Rosny-sur-Seine à la gare de Mantes-la-Jolie ;
- une intégration du Val Fourré à la ville et à l'agglomération, notamment par le développement de l'éco-quartier fluvial Mantes Rosny-sur-Seine qui offre un potentiel d'intégration exceptionnel en le faisant passer d'un statut de quartier en fin de ville à une intégration complète à l'agglomération mantaise ;
- une attractivité renforcée du cœur du Val Fourré, par la requalification de la dalle en aménageant l'espace public et redynamisant l'activité commerciale sédentaire pour mixer les fonctions d'animations, de commerces, de services publics et d'activités. L'enjeu est d'accompagner le changement du quartier, en lien notamment avec l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux services comme le futur Tzen. C'est dans cette optique que l'EPAMSA travaille à la mise en oeuvre d'une nouvelle polarité commerciale sur la dalle ;
- la lutte contre la précarité énergétique dans les copropriétés, pour éviter un décrochage de ce marché face à l'émergence d'un nouveau parc doté des dernières normes environnementales en vigueur, grâce notamment au Contrat de Performance Energétique choisi par 3 copropriétés accompagnées par l'EPAMSA dans la mise en oeuvre. Le CPE est un outil complémentaire du dispositif d'OPAH piloté par la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines qui permettra de réaliser des travaux d'isolation thermique tout en garantissant des économies d'énergie. L'enjeu est de diminuer les charges des habitants, notamment de chauffage, aujourd'hui incompatibles avec la capacité financière des copropriétaires. En parallèle, une modification sur le chauffage urbain desservant tout le Val Fourré a permis une baisse de 30% de la facture énergétique (renégociation du contrat, pédagogie et communication auprès des abonnés et surtout changement d'énergie vers une chaleur verte à 70% biomasse) ;
- relever le défi du développement durable, outre les actions citées, la réalisation en 2015 du bassin écologique dans le quartier des Peintres Médecins renforcera la qualité paysagère et la biodiversité au sein du Val Fourré et apportera un cadre de vie plus agréable. Dans une logique environnementale, paysagère et écologique, le bassin permettra de traiter écologiquement une grande partie des eaux de pluie du quartier avec une infiltration maximale.

La boucle de Chanteloup

La boucle de Chanteloup, qui constitue l'un des principaux sites à enjeu de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, appartient à la chaîne de paysages remarquables de la vallée de la Seine. Elle se place dans le grand paysage de méandre de la boucle de Seine, espace ouvert dessiné par un long arc de coteau habité auquel répond le coteau boisé de l'Hautil.

Les projets de développement de la boucle permettent de constituer un projet d'ensemble qui en font un véritable éco-territoire.

Ils s'articulent autour de quatre priorités indissociables :

- le développement économique orienté vers l'essor des filières de l'éco-construction et de l'éco-industrie avec, en particulier, la création de l'Ecoport à Triel-sur-Seine (Ports de Paris) et d'un quartier économique, l'Ecopole Seine Aval ;
- la constitution progressive d'une structure urbaine avec, pour les prochaines années, la constitution d'une Nouvelle Centralité à Carrières-sous-Poissy, la requalification du quartier Saint-Louis à Carrières et à termes, le développement de l'espace interstitiel entre les communes Triel et Chanteloup-les-Vignes en confortement de la rénovation urbaine du quartier social de La Noé ;
- le développement des transports en commun et de l'accessibilité de la boucle, déjà améliorée par l'ouverture, en 2003, du pont de Triel, mais à renforcer par des lignes structurantes qui organisent un rabattement sur des dessertes ferroviaires rendues par ailleurs plus efficaces (cadencement sur la rive droite et rive gauche, arrivée du RER E en 2022, amélioration du RER A et prolongement de la Tangentielle Ouest jusqu'à Achères Ville) ;
- un projet agricole centré sur la remise en culture du coeur de boucle pollué par l'épandage des boues de Paris. Ce projet, organisé autour de la production de miscanthus, permet à la fois de structurer l'espace et l'ouvrir à nouveau au public avec des circulations douces, de cantonner la pollution dans les couches superficielles pour éviter la pollution de la nappe phréatique, et de développer les filières des bio-bétons et bio-plastiques avec les entreprises présentes sur le territoire (Calcia et Peugeot).



Ces trois opérations engagées dans la labellisation EcoQuartier, feront l'objet d'un audit d'avancement chaque année par un comité d'experts qui validera la cohérence des études et travaux vis-à-vis de cette démarche développement durable, jusqu'à l'obtention du label à la fin des travaux.

L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains (PRU du Mantois et de Chanteloup-les-Vignes) en Seine Aval (78), territoire du Grand Paris. Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et des programmes de renouvellement urbain,
- **aménageur urbain** pour la construction de logements et l'implantation d'entreprises,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

Connectez-vous sur

www.operation-seineaval.fr

Contacts presse EPAMSA :

Amandine Martin, Responsable de la communication
01 39 29 21 25 - 06 76 97 48 98 - a.martin@epamsa.fr

Marie-France Bergamo, Grayling France
01 55 30 70 77- 06 32 66 72 -49 - mariefrance.bergamo@grayling.com